

ANNEXE A

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Tous les nageurs et les nageuses se doivent d'acquitter les frais d'inscription du Club et les frais d'affiliation de la Fédération de Natation du Québec.
2. Tous les nageurs et les nageuses se doivent de payer au Club les frais encourus lors d'une compétition même si ils ou elles se sont désistés(es).
3. Tous les nageurs et nageuses se doivent de participer aux campagnes de financement du Club.
4. Tous les nageurs et nageuses se doivent de porter fièrement les couleurs de son Club lors des compétitions, soit à domicile ou à l'extérieur.
5. Tous les nageurs et nageuses se doivent d'assister à un minimum de (nombre ou % à déterminer par l'entraîneur) des sessions d'entraînement du Club et devront prévenir l'entraîneur des motifs d'absences.
6. Tous les nageurs et nageuses se doivent d'effectuer avec l'ensemble de son groupe, avant et après chaque période d'entraînement, le déploiement et le rangement du matériel requis.
7. Tous les nageurs et nageuses se doivent d'arriver à l'heure à l'entraînement.
8. Tous les nageurs doivent contribuer à maintenir un environnement qui ne tolère aucune violence, intimidation ou harcèlement y compris le langage injurieux ou geste offensant à l'endroit des entraîneurs, des employés, des nageurs, des parents et des bénévoles.
9. En tout temps, lors de compétition, les nageurs et nageuses se doivent de rester sur le bord de la piscine afin d'encourager leur équipe.
10. Sont éligibles à participer aux compétitions:
 - a) compétitions locales et régionales: tous les nageurs affiliés compétitifs peuvent y participer
 - b) compétitions provinciales: les nageurs qui auront acquis les standards requis, peuvent participer aux compétitions

Nonobstant ce qui précède, tout nageur qui ne respecte pas les règlements généraux et/ou ne s'entraîne pas d'une façon sérieuse, ne sera pas autorisé à participer aux compétitions.

11. Tous les nageurs et nageuses partant avec un groupe doivent:
 - a) obéir aux règlements;
 - b) rester avec le groupe, sauf s'il a eu l'autorisation de son responsable;
 - c) jamais faire usage de tabac, de drogues, boissons alcoolisées ou boissons énergisantes;
 - d) avoir une conduite exemplaire, ne jamais employer de jurons;

- e) se coucher sans bruit à l'heure prescrite par le responsable et dormir;
- f) rester dans sa chambre après l'heure prescrite par le responsable et dormir;
- g) ne pas oublier que le but du voyage est la compétition et que le repos est nécessaire pour pouvoir donner le meilleur de soi-même à la compétition.
- h) prévoir les effets personnels nécessaires lors des sorties.

12. Il est évident que tous les parents des jeunes nageurs ainsi que tous les dirigeants devront montrer en tout temps, un bon esprit sportif. Ce n'est qu'une question d'éducation face au public qui nous regarde. Ce sont là des mesures sévères, mais le sport de la natation a toujours, dans le passé, eu une image saine et populaire dans notre région. Il nous faut donc protéger à tout prix, cette image afin que les efforts de tous ne soient pas vains.

13. Tous les nageurs et nageuses se doivent d'avoir une conduite exemplaire et un langage respectueux durant toutes les activités.

14. Tous les nageurs et nageuses se doivent de faire preuve d'esprit sportif dans la réussite comme dans l'échec.

15. Tous les nageurs et nageuses se doivent d'écouter avec respect les remarques de leur entraîneur et les mettre en application, sachant que celui-ci travaille à leur réussite.

16. Tous les nageurs et nageuses ne respectant pas les règlements généraux ou ne s'entraînant pas de façon sérieuse sont passibles de sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion. Toute expulsion du club de natation se fera à la recommandation de l'entraîneur, conjointement avec le comité de discipline après la présentation et l'analyse d'un dossier détaillé.

Pour le bien du club, des amendements ou correctifs pourront être apportés à ces règlements sur proposition au conseil d'administration et acceptation à l'assemblée générale annuelle.

À FAIRE SIGNER EN DÉBUT D'ANNÉE PAR TOUS LES NAGEURS ET LEUR PARENT